



Châtillon, le 20 novembre 2008

Objet : Négociations prévoyance-santé

A l'attention de Mme Padoan,
Directrice des Ressources Humaines.

Madame,

Lors des dernières réunions de négociation est apparue une revendication forte, portée par 3 organisations syndicales (CFDT, CGT et FO). Cette revendication porte essentiellement sur deux points, indispensables à la conclusion d'un accord.

- Un taux de cotisation unique (pour la prévoyance et la santé) pour tous les salariés de l'office, identique en tranche A et B. Cette mesure nous semble justifiée, dans un souci d'égalité de traitement entre les différentes catégories de personnel, et par ailleurs, elle n'a aucune conséquence budgétaire pour la Direction.
- Une augmentation de la part patronale à 60% dans les cotisations prévoyance-santé. Cette mesure permettrait de rendre notre première demande acceptable pour tous. D'un point de vue budgétaire, cette mesure aura un effet limité (environ 0,35% de la masse salariale), tout à fait programmable dans le cadre de l'EPRD 2009. Elle ne nécessite aucune autorisation préalable des tutelles.

La situation est claire, avec d'un côté un syndicat, non représentatif de l'ensemble du personnel, et non majoritaire, la CFE-CGC, et de l'autre 4 organisations syndicales prêtes à s'engager sur des bases très proches (la CFTC ne s'est pas engagée sur ce courrier parce qu'elle vous a déjà fait parvenir une proposition, finalement assez proche de la notre). La CFDT, la CGT et FO ont clairement l'intention de faire opposition à tout accord qui ne reprendrait pas intégralement ces deux revendications.

Il est hors de question que la Direction propose une solution intermédiaire qui finalement ne satisferait personne. Il n'y a qu'une solution pour parvenir à un accord et la Direction a toutes les données entre ses mains pour cela.

Nous vous demandons donc de prendre clairement position lors de la prochaine réunion du 24 novembre.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame, nos sincères salutations.

Gilles MARCON
DSC CFDT

Arnaud RISTORI
DSC CGT

Jean-François BRET
DSC FO